

Pages de Profils



Volet 1

En 2007 dans la région, 15 % des heures de travail dans les secteurs privés et semi-publics correspondent à des contrats dont l'échéance est prédéterminée. Les secteurs de l'éducation et de la santé, du commerce et de l'administration concentrent les volumes de travail en contrats courts les plus importants. L'intérim caractérise davantage la construction et l'industrie, les CDD relevant plutôt du tertiaire.

Près d'un salarié sur cinq est concerné. En particulier, si le besoin en intérim des entreprises de la région correspond à près de 40 000 équivalents temps plein, le travail intérimaire concerne en réalité près de 80 000 personnes.

Le recours aux contrats courts est plus développé sur le littoral sud-ouest, au cœur du bassin minier et dans l'Est de la région.

Les contrats courts : leurs poids dans l'emploi régional

Desrivierre David

Service études et diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX
03 20 62 86 29 - 03 20 62 86 00

La recherche de la flexibilité de l'emploi par les entreprises constitue un trait majeur de l'évolution récente des marchés du travail. Ceci a généré un développement significatif de différents modes de gestion du temps de travail par rapport à la référence du CDI à temps complet ➔ Encadré 1. Étant donnée l'ampleur du phénomène, les acteurs publics locaux souhaitent mieux appréhender ces formes particulières d'emploi, de manière à mettre en place certaines politiques spécifiques, comme la mesure Pôle position ➔ Encadré 2.

L'analyse se concentre ici sur les contrats courts, c'est-à-dire ceux dont le terme est déterminé à l'avance : intérim, alternance, emplois aidés, CDD à temps complet et CDD à temps partiel. Ces contrats ne peuvent être réduits au seul processus de flexibilisation. Ainsi, si le CDD autorise une certaine flexibilité, il permet aussi d'accéder à un emploi pérenne. De même, l'alternance constitue davantage un accès à la formation et un mode d'insertion sur le marché du travail. Enfin, les emplois aidés relèvent plutôt d'une logique de soutien aux personnes connaissant le plus de difficultés sur le marché du travail.

La crise commencée début 2008 a eu des conséquences directes sur le recours à ce type de contrat. Aussi, l'état des lieux est réalisé avant celle-ci, pour l'année 2007, de manière à mieux restituer les caractéristiques structurelles de ces formes d'emploi.

ÉDUCATION ET COMMERCE CONCENTRENT LES PLUS FORTS VOLUMES DE TRAVAIL

Les volumes d'heures de travail en contrats courts les plus importants sont concentrés dans les secteurs éducation, santé et action sociale, commerce, administration,

construction, services aux entreprises et industries des biens intermédiaires ➔ Graphique 1. Le tertiaire est donc fortement concerné.

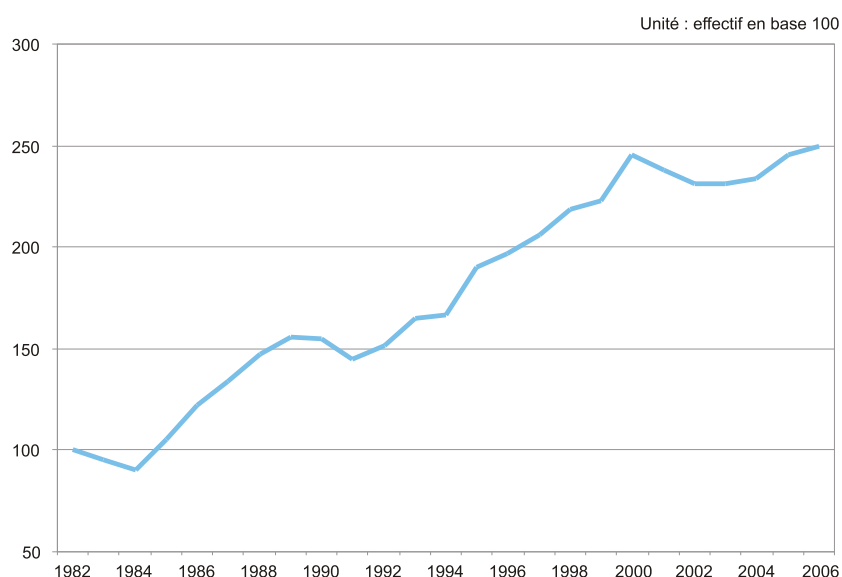
La relation entre le volume d'heures de travail et le taux de recours, qui correspond à la part des heures travaillées en contrats courts, n'apparaît pas univoque.

Encadré 1 : LE POIDS CROISSANT DES FORMES PARTICULIÈRES D'EMPLOI

Les formes particulières d'emploi (intérim, CDD, alternance et temps partiel) se sont considérablement développées en France au cours de ces trente dernières années. Solution possible au besoin croissant de flexibilité des entreprises, ces formes d'emploi s'écartent de la norme du CDI à temps plein qui s'était progressivement imposée au cours des « Trente Glorieuses ». Parallèlement l'État a mis en place des dispositifs d'aide à l'insertion, notamment sous la forme de contrats aidés (CES, emplois jeunes, etc.).

Ainsi, les effectifs en contrats courts (intérim, apprentissage, emplois aidés, CDD à temps complet et à temps partiel) ont été multipliés par 2,5 entre 1982 et 2006. Plus précisément, les effectifs salariés en CDD et en apprentissage ont été multipliés par 2 sur cette période, ceux relatifs aux emplois aidés par 3. L'accroissement le plus significatif concerne le travail intérimaire puisque les effectifs concernés ont été multipliés par plus de 5. Sur la même période, la population active n'a augmenté que de 13 %.

Graphique 4 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS EN CONTRATS COURTS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DE 1982 À 2006



Source : enquêtes Emploi, données France métropolitaine corrigées des ruptures de série (Insee).

Tableau 1 : PARTS DES HEURES TRAVAILLÉES EN CONTRATS COURTS PAR SECTEURS EN 2007 DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Unité : %

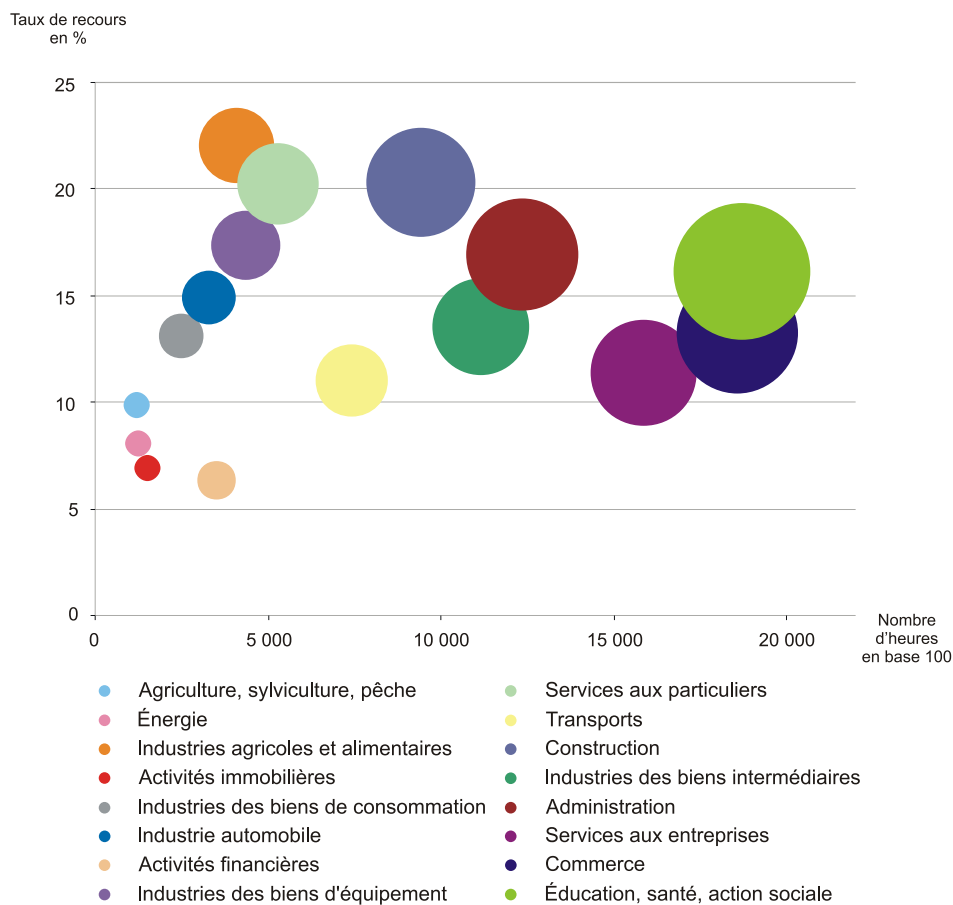
Secteurs d'activité	Intérim	Apprentissage	Emplois aidés	CDD à temps plein	CDD à temps partiel	Total contrats courts
Agriculture	3,0	5,4	0,6	0,7	0,2	9,8
Industrie	8,3	1,6	0,2	4,7	0,5	15,3
Construction	11,0	3,6	0,2	5,2	0,4	20,3
Tertiaire	1,8	1,2	2,5	5,9	2,6	13,9
Ensemble	4,0	1,5	1,8	5,5	1,9	14,7

Champ : forme d'emploi principale sur l'année 2007 pour les salariés des secteurs privés et semi-publics.

Note de lecture : 3 % des heures travaillées dans le secteur agricole en 2007 correspondent à de l'intérim.

Source : DADS 2007 (Insee), fichiers Unedic des déclarations mensuelles des agences d'intérim (Dares).

Graphique 1 : TAUX DE RECOURS ET VOLUME D'HEURES DE TRAVAIL PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ EN 2007 DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS



Champ : forme d'emploi principale sur l'année 2007 pour les salariés des secteurs privés et semi-publics.

Note de lecture : l'axe des abscisses correspond au volume total d'heures de travail en base 100 sur le plus faible volume sectoriel, l'axe des ordonnées au taux de recours. La taille des bulles représente le volume d'heures de travail en contrats courts en base 100 sur le plus faible volume sectoriel.

Source : DADS 2007 (Insee), fichiers Unedic des déclarations mensuelles des agences d'intérim (Dares).

Un taux de recours élevé peut concerner un faible volume d'heures de travail en contrats courts et inversement.

Ainsi, certains secteurs à taux de recours élevés, comme les industries agricoles et alimentaires ou les services aux

particuliers, présentent des volumes relativement faibles tandis que d'autres, comme le commerce et les services aux entreprises, sont caractérisés par des taux de recours plus faibles et des volumes horaires plus importants.

LES CONTRATS COURTS : 15 % DES HEURES DE TRAVAIL EN 2007 DANS LA RÉGION

Dans la région, tous secteurs d'activité confondus, 14,7 % des heures de travail effectuées en 2007 correspondent à des contrats courts, principalement les CDD à temps plein (5,5 %) et l'intérim (4,0 %)

► **Tableau 1.**

La construction se distingue par le taux de recours le plus important (20,3 %). Ce secteur est marqué par le plus fort recours à l'intérim (11 %). L'apprentissage (3,6 %) y est également plus fréquent.

Le taux de recours aux contrats courts est légèrement plus élevé dans l'industrie (15,3 %) que dans le tertiaire (13,9 %). L'industrie se caractérise surtout par un recours à l'intérim deux fois plus important que pour l'ensemble des secteurs (8,3 % contre 4,0 %) alors que le tertiaire s'oriente plutôt vers le recours aux emplois aidés (2,5 % contre moins de 0,6 % pour les autres secteurs) et aux CDD, notamment à temps partiel, avec un taux de 2,6 % contre moins de 0,5 % pour les autres secteurs.

Enfin, l'agriculture présente le taux de recours le plus faible (9,8 %). Cependant, c'est dans ce secteur que le recours à l'apprentissage est le plus élevé (5,4 % contre 1,5 % tous secteurs confondus).

Il convient néanmoins de tenir compte du poids des différents secteurs : le tertiaire représentant près de 70 % des heures de travail, les contrats courts y sont généralement concentrés ► **Tableau 2.**

Ce phénomène est très net pour les emplois aidés (95,9 %) et les CDD à temps partiels (92,8 %). Seul l'intérim est davantage

Encadré 2 : LA MESURE PÔLE POSITION

Le secteur automobile est l'utilisateur le plus important du travail intérimaire dans le Nord-Pas-de-Calais. Néanmoins, suite à la crise commencée en 2008, plus de 5 000 intérimaires y ont été licenciés. En outre la durée moyenne de leurs missions a considérablement chuté.

Si le chômage partiel a permis de contenir l'impact de la crise pour une majorité des emplois pérennes, rien n'avait été prévu pour les intérimaires ou les contrats de courte durée. En 2009, la DRTEFP, Pôle emploi, l'Afpa, la Région et des agences d'emploi mettaient alors en place la mesure « Pôle position ». Celle-ci s'inspire du Contrat de transition professionnelle (CTP) ; elle est normalement réservée aux seuls licenciés économiques.

Destinée aux ex-intérimaires ou CDD, la mesure « Pôle position » propose un accompagnement renforcé sur douze mois. Près de 80 % des 350 premiers bénéficiaires ont trouvé un emploi durable ou sont entrés en formation qualifiante grâce à ce dispositif.

Tableau 2 : RÉPARTITION SECTORIELLE DES VOLUMES D'HEURES DE TRAVAIL EN CONTRATS COURTS EN 2007 DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Unité : %

Secteurs d'activité	Intérim	Apprentissage	Emplois aidés	CDD à temps plein	CDD à temps partiel	Total contrats courts	Total ensemble des contrats
Agriculture	0,7	3,5	0,3	0,1	0,1	0,7	1,0
Industrie	45,9	23,7	2,9	18,8	5,7	23,0	22,1
Construction	21,4	18,7	0,9	7,4	1,4	10,8	7,8
Tertiaire	32,0	54,1	95,9	73,7	92,8	65,5	69,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : forme d'emploi principale sur l'année 2007 pour les salariés des secteurs privés et semi-publics.

Note de lecture : 32 % des heures de travail en intérim en 2007 correspondent au secteur tertiaire.

Source : DADS 2007 (Insee), fichiers Unedic des déclarations mensuelles des agences d'intérim (Dares).

orienté vers le secteur industriel puisque ce dernier concentre près de la moitié des heures d'intérim contre à peine un tiers pour le tertiaire.

L'INTÉRIM ORIENTÉ VERS L'INDUSTRIE, LES CDD D'AVANTAGE VERS LE TERTIAIRE

L'intérim s'oriente avant tout vers la construction (11 %) et l'ensemble des activités industrielles, en particulier l'industrie automobile (10,5 %) et les industries agricoles et alimentaires (9,6 %) [Graphique 2 et 3](#).

Le recours aux CDD est davantage lié au tertiaire et plus spécifiquement aux secteurs services aux particuliers (11,9 %), éducation, santé et action sociale (10,4 %) et administration (10,1 %).

Les activités de recherche et développement des services aux entreprises présentent de loin le plus fort taux de recours aux CDD à temps complet (17,3 %).

Cependant, les CDD à temps plein concernent également certains secteurs industriels, notamment les industries des biens d'équipement et les industries agricoles et alimentaires, tandis que les CDD à temps partiel sont nettement plus dépendants de quelques secteurs tertiaires.

Le recours à l'apprentissage est moins développé et plus polarisé sur certains secteurs. Il s'agit principalement du secteur des services aux particuliers (5,8 %), au sein duquel les services personnels et domestiques concentrent la majeure partie du recours à l'apprentissage avec un taux de recours de 17,3 %.

La concentration du recours aux emplois aidés est plus marquée encore puisque ces derniers caractérisent essentiellement les secteurs administration (6,3 %) et éducation, santé et action sociale (5,4 %).

UN SALARIÉ SUR CINQ EST CONCERNÉ EN 2007

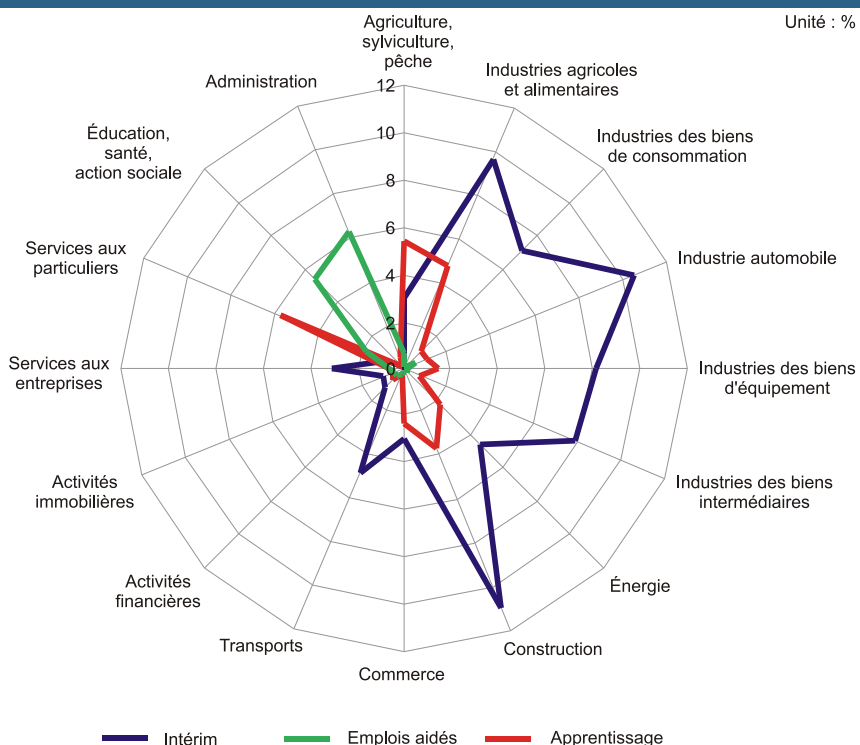
En 2007, près de 289 000 personnes sont en contrats courts dans la région, soit un salarié sur cinq [Tableau 3](#). Le temps de travail

moyen inhérent aux contrats courts est plus faible que celui relatif aux autres contrats : la proportion d'heures travaillées en contrats courts (14,7 %) est en effet inférieure à la part relative aux effectifs salariés (20,1 %).

La part des effectifs salariés en contrats courts est plus forte qu'en France métropolitaine (20,1 % contre 18,6 %). Le Nord-Pas-de-Calais occupe une position médiane (14^e), le spectre allant de l'Île-de-France (14,9 %) à la Corse (23,6 %).

Graphique 2 : TAUX DE RECOURS À L'INTÉRIM, À L'APPRENTISSAGE ET AUX EMPLOIS AIDÉS PAR SECTEURS EN 2007 DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Unité : %



Champ : forme d'emploi principale sur l'année 2007 pour les salariés des secteurs privés et semi-publics.
Source : DADS 2007 (Insee), fichiers Unedic des déclarations mensuelles des agences d'intérim (Dares).

NOTRE RÉGION : INTÉRIM SURREPRÉSENTÉ, APPRENTISSAGE SOUS-REPRÉSENTÉ

L'intérim est plus représenté dans la région qu'en France métropolitaine. En moyenne mensuelle pour l'année 2007, on dénombre 42 000 Équivalents temps plein (ETP) [► Encadré 3](#) pour l'intérim dans les entreprises régionales. Or, en 2007, l'intérim concerne, à titre de poste principal, près de 80 000 personnes. Si la plupart des études se focalisent sur les 42 000 ETP, cette donnée masque en réalité un « halo de l'intérim » du même ordre de grandeur que les effectifs ETP eux-mêmes. Cela traduit par ailleurs un turnover important et des parcours professionnels morcelés.

Les emplois aidés sont généralement associés aux territoires connaissant les difficultés économiques et sociales les plus marquées. À ce titre, la région appartient aux principales utilisatrices des contrats aidés.

Bien que l'apprentissage ait connu une forte progression sur les années récentes (de l'ordre de 30 % entre 2000 et 2006), celui-ci reste moins développé que dans la plupart des régions. Le Nord-Pas-de-Calais est, après l'Île-de-France, la région où le poids de l'apprentissage est le plus faible.

UN POIDS SUPÉRIEUR À L'EST, AU CŒUR DE L'ARC MINIER ET SUR LE LITTORAL SUD-OUEST

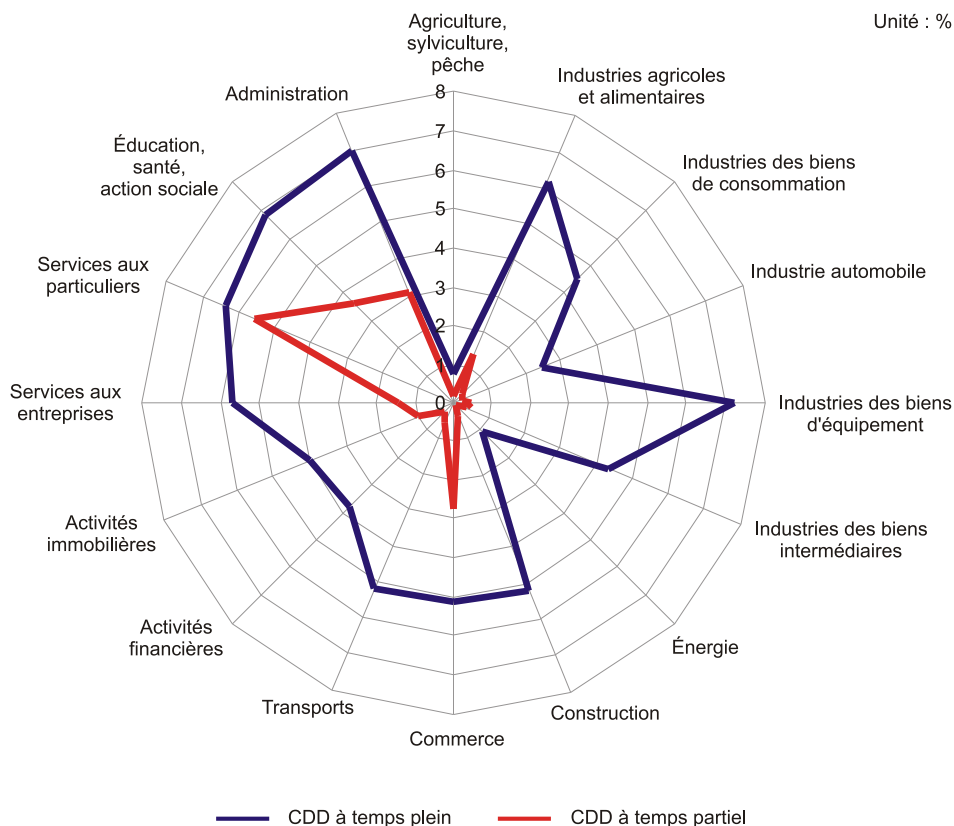
Il convient à présent d'adopter une vision plus fine, de manière à mieux caractériser les territoires de la région. Si un salarié sur cinq est en contrat court en 2007 dans la région, le spectre varie de 16,8 % pour la Zone d'emploi (ZE) de Saint-Omer à 25,8 % pour celle de Sambre-Avesnois

[► Tableau 4](#).

Trois espaces régionaux à plus forte proportion de contrats courts peuvent être distingués : les territoires situés à l'est avec les ZE de Sambre-Avesnois (25,8 %) et du Valenciennois (25,5 %), le centre de l'arc minier avec la ZE de Lens-Hénin (25,3 %) et ceux du sud-ouest avec les ZE du Boulonnais (24,2 %) et de Berck-Montreuil (23,8 %).

À l'inverse, les ZE de Saint-Omer (16,8 %) et de Lille (17,9 %) présentent une proportion de contrats courts significativement plus faible.

Graphique 3 : TAUX DE RECOURS AUX CDD À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL PAR SECTEURS EN 2007 DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS



Champ : forme d'emploi principale sur l'année 2007 pour les salariés des secteurs privés et semi-publics.
Source : DADS 2007 (Insee), fichiers Unedic des déclarations mensuelles des agences d'intérim (Dares).

Cette part plus réduite de contrats courts sur la ZE de Saint-Omer s'explique par l'importance du secteur des industries des produits minéraux sur cet espace, qui concerne un salarié sur cinq. Ce secteur est en effet celui ayant le taux de recours aux

CDI à temps complet le plus élevé de la région, en lien avec la culture d'entreprise d'Arc international, anciennement Verrerie cristallerie d'Arques.

Tableau 3 : EFFECTIFS ET RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LES FORMES D'EMPLOI EN 2007

Unités : nombre, %

Forme d'emploi	Nord-Pas-de-Calais		France métropolitaine	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Salariés en contrats courts	288 951	20,1	4 482 839	18,6
<i>dont intérimaires</i>	79 247	5,5	1 111 250	4,6
<i>dont apprentis</i>	25 645	1,8	525 704	2,2
<i>dont emplois aidés</i>	35 848	2,5	330 865	1,4
<i>dont CDD à temps complet</i>	98 320	6,8	1 707 847	7,1
<i>dont CDD à temps partiel</i>	49 891	3,5	807 173	3,3
CDI à temps complet	676 497	47,1	11 476 967	47,5
Autres temps partiels	199 733	13,9	3 443 105	14,3
Autres formes d'emploi	272 342	18,9	4 754 193	19,7
Ensemble des salariés	1 437 523	100,0	24 157 104	100,0

Champ : forme d'emploi principale sur l'année 2007 pour les salariés des secteurs privés et semi-publics.
Note de lecture : en 2007 dans la région, 5,5 % des salariés des secteurs privés et semi-publics sont intérimaires.
Source : DADS 2007, données au lieu de travail (Insee).

Encadré 3 : LES DÉFINITIONS

Contrats courts

Le champ d'analyse se limite aux seuls contrats courts, c'est-à-dire les contrats dont le terme est déterminé à l'avance. Ainsi, si les CDD à temps partiel ont été identifiés, ce n'est pas le cas des CDI à temps partiel. Pour les autres formes d'emploi (intérim, apprentissage et emplois aidés), la distinction entre temps complet et temps partiel n'a pas été réalisée, la caractéristique déterminante correspondant à la forme du contrat de travail.

Au final, l'ensemble des modalités de contrats courts considérées correspondent à l'intérim, l'apprentissage, les emplois aidés, les CDD à temps complet et les CDD à temps partiel. La source utilisée (DADS) ne permet pas d'identifier et d'isoler les contrats de professionnalisation au même titre que les contrats d'apprentissage.

Équivalent temps plein

Un emploi en équivalent temps plein (ETP) correspond au nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne des heures travaillées au sein des emplois à plein temps.

Emplois aidés

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche ou de formation pour l'employeur.

Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des publics cibles, telles les personnes en difficulté sur le marché du travail ou les jeunes.

Ils relèvent du secteur marchand (contrat initiative emploi, contrat d'insertion-revenu minimum d'activité, etc.) ou du secteur non marchand (contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir).

Contrats d'apprentissage

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans, ayant satisfait à la scolarité obligatoire, une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre homologué.

Taux de recours

Le taux de recours rapporte le volume annuel d'heures associé à une forme d'emploi au volume annuel total d'heures. Il est important de noter que les intérimaires sont bien enregistrés au sein du secteur d'activité dans lequel ils travaillent et non au sein du secteur des agences de travail temporaire.

On retrouve les espaces à fortes proportions de contrats courts dans la classe 3 (ZE de Sambre-Avesnois, du Valenciennois, de Lens-Hénin et du Boulonnais). Ces ZE sont surtout caractérisées par le poids de l'intérim le plus significatif (entre 7 % et 8,5 % contre 5 % en moyenne pour les autres classes). La part des CDD y est également assez élevée (entre 11 % et 12 %).

La structure productive des ZE est susceptible d'éclairer ces résultats. C'est en particulier le cas sur la ZE du Valenciennois qui présente la part d'intérim la plus importante. Le poids élevé de l'industrie automobile et de celle des biens d'équipement (parmi les principaux utilisateurs du travail intérimaire) sur cette ZE peut expliquer ce phénomène.

Enfin, les ZE de la classe 4 (ZE de Berck-Montreuil et de Flandre-Lys) se caractérisent avant tout par l'importance du recours aux CDD, notamment à temps partiel (proche de 5 % alors qu'elle oscille entre 3 % et 4 % pour les autres ZE). La part totale des CDD y est significativement supérieure (12,5 % pour la ZE de Flandre-Lys et 14,8 % pour celle de Berck-Montreuil alors qu'elle varie entre 9 % et 11 % pour la plupart des autres ZE).

Si la part de l'apprentissage y est légèrement plus importante, celle de l'intérim y est nettement inférieure, notamment pour la ZE de Berck-Montreuil (2,4 %).

Les emplois aidés sont souvent liés aux espaces connaissant des difficultés économiques et sociales importantes.

À ce titre, la ZE de Sambre-Avesnois présente une part nettement supérieure aux autres (5,2 %). Dans une moindre mesure, on retrouve également les territoires du sud-ouest avec les ZE de Berck-Montreuil et du Boulonnais, du sud-est avec la ZE du Cambrésis, et de l'arc minier de la ZE de Douai à celle du Valenciennois.

Encadré 4 : LE CHAMP D'ANALYSE

Les DADS (Déclarations annuelles de données sociales) constituent une source administrative quasi exhaustive sur le champ des salariés des secteurs privés et semi-publics. Néanmoins, certains secteurs demeurent incomplets, comme le secteur agricole ou celui des services à la personne.

Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés, à l'exception des agents des organismes de l'État (Siret commençant par 10 à 19 sauf le 18), des services domestiques (division 95 de la NAF - rév.1) et des activités extraterritoriales (division 99 de la NAF - rév.1).

En revanche, sont inclus dans le champs des DADS les salariés des établissements publics à caractère industriel et commercial (EDF, SNCF, RATP, La Poste, France Telecom), les industries ou services agricoles même s'ils relèvent du régime social agricole ainsi que les collectivités territoriales (introduites en 1988) et la fonction publique hospitalière (introduite en 1984). Leur champ est exhaustif depuis 1992. Ainsi, le champ des DADS recouvre l'essentiel des secteurs privé et semi-public : il représente près de 80 % des emplois salariés.

Huit formes d'emploi sont considérées : intérim, apprentissage, emplois aidés, CDD à temps complet, CDD à temps partiel, CDI à temps complet, autres temps partiels et autres formes d'emploi.

Les autres temps partiels sont composés à près de 80 % de CDI et les autres formes d'emploi contiennent un nombre important de contrats de travail utilisés par les collectivités territoriales pour leurs titulaires.

Les données utilisées sont relatives à l'année 2007 avec un décompte des effectifs salariés en termes de poste principal sur l'année et du nombre d'heures affectées à chaque forme d'emploi. Le poste principal correspond à celui ayant le salaire net le plus élevé. En cas d'équivalence entre deux postes, celui comportant le plus grand volume d'heures de travail est sélectionné.

Les données sont exprimées au lieu de travail (hormis l'intérim) et permettent donc de caractériser la main d'œuvre d'un territoire donné.

Pour en savoir plus

- « Les contrats courts : les salariés et leurs conditions d'emploi », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 78, volet 2, septembre 2010.
- Étude en cours sur l'emploi saisonnier, Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, volet 3, à paraître.
- « L'empreinte des contrats courts ou à temps partiel dans l'emploi des Pays de la Loire », Insee Pays de la Loire, *Études*, n° 82, décembre 2009.
- « Intérim et CDD : tremplin vers un emploi stable ou forme de précarité ? », Insee Bretagne, *Le Flash d'Octant*, n° 154, octobre 2009.
- « L'emploi intérimaire touché de plein fouet par la crise », Insee Bretagne, *Le Flash d'Octant*, n° 153, octobre 2009.
- « Intérim et activité économique dans le Nord-Pas-de-Calais », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n° 6, juin 2006.
- « Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes », Insee, *Économie et statistique*, n° 388-389, 2005.

Directeur de la publication : Daniel HUART
Service Administration des Ressources : Ariel PÉCHER
Service Études Diffusion : Arnaud DEGORRE
Service Statistique : François CHEVALIER
Cartographe : Martine SÉNÉCHAL, Évelyne LORENSKI
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHÉLUWE
Correcteur réviseur : Christian DE RUYCK

Responsable Fabrication : Lambert WATRELOT

Graphistes : Lambert WATRELOT, Annick CEUGNIEZ, Olivier MAJCHERCZAK, Claude VISAYZE

CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal Septembre 2010 - © Insee - Code Sage PRO107720

Imprimerie : Becquart IMPRESSIONS - 67, rue d'Amsterdam - 59200 TOURCOING - Tél. : 03 20 01 00 60 - Télécopie : 03 20 01 00 61